

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 18 octobre 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	8	9	2 dont 1 pouvoir	Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date de convocation : 08/10/2024				Elue excusée ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER	
Date d'affichage de la délibération : 24/10/2024				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : BERGER Alexandra	
<u>Délibération n°2024 10 18 02 : Autorisation de payer au personnel de la mairie les heures complémentaires.</u>					

Le Maire rappelle que les agents à temps non complet sur les emplois permanents d'agent technique et de secrétaire générale de mairie peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail, sur demande du Maire et selon les besoins du service. Ces heures sont indemnisées.

Vu l'article L3123-17 relatif aux heures complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nécessité de répondre à certains besoins ponctuels en demandant aux agents d'effectuer des heures complémentaires.
- **DECIDE** d'autoriser le paiement des heures complémentaires au personnel employé par la commune sans majoration.

Vote : 9 voix pour.

Vote : adopté à l'unanimité - 9 voix pour.

Le secrétaire de séance,
Alexandra BERGER




Le Maire,
André DAZY

